



Ville de Briatexte

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du mardi 30 mai 2023

L'an deux mille vingt trois, le trente mai à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la Mairie de Briatexte, sous la présidence de **Monsieur Alain Glade**, Maire de Briatexte.

Date de la convocation	Date d'affichage	Nombre de membres en exercice	Quorum	Nombre de membres présents	Nombres de suffrages exprimés
23/05/2023	23/05/2023	19	10	14	16

Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
Mr GLADE Alain	X		
Mr ANGOSTO Richard		X	Mr GLADE Alain
Mme GROSJEAN-BALARD Carole	X		
Mr PONTIER Michel	X		
Mme MONMAYRAN Michèle		X	Mme GROSJEAN-BALARD Carole
Mr SAVIGNOL Hugues	X		
Mme LLORDEN Anne-Marie	X		
Mme CLARAZ-ANGOSTO Martine	X		
M. PELIZZON Philippe	X		
Mr PELLIZZARI Gérard	X		
Mme LAGATTU Laetitia	X		
Mme HAAS Valérie		X	
Mr FARGES Cédric		X	
Mme MARTINEZ Sonia	X		
Mr SOUBAYE Nicolas	X		
Mme MALARTRE Eloïse	X		
Mme GHILACI Marion	X		
Mr SIRET Gérard		X	M. PELIZZON Philippe
Mme MARTINEZ Francine	X		
Secrétaire de séance	Mr PELLIZZARI Gérard		

Délibération n°2023-05-30-01
Résultat du vote **16 pour** (Mr Alain Glade ne prend pas part au vote)

Objet : Compte Financier Unique 2022 - Budget principal

Mr Alain Glade ne prend pas part au vote.

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération D2021-10-26-06 du 26/10/2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu la convention relative à l'expérimentation du 09/12/2021 ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2022 de la Commune de Briatexte ;

Vu le Compte Financier Unique 2022 de la Commune de Briatexte ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Du Compte Financier Unique se dégagent les résultats suivants :

INVESTISSEMENT	
Dépenses d'investissement	298 449,35 €
Recettes d'investissement	283 030,33 €
Résultat d'investissement de l'exercice	-15 419,02 €
Résultat d'investissement reporté	18 087,41 €
Résultat de clôture (résultat cumulé N-1 et N)	2 668,39 €
Dépenses reste à réaliser	122 336,00 €
Recettes reste à réaliser	3 783,00 €
Solde des restes à réaliser	-118 553,00 €
Besoin de financement	-115 884,61 €

FONCTIONNEMENT	
Dépenses de fonctionnement	928 648,87 €
Recettes de fonctionnement	1 180 927,13 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice	252 278,26 €
Résultat de fonctionnement reporté	379 102,62 €
Résultat de clôture (résultat cumulé N-1 et N)	631 380,88 €

Considérant les éléments susvisés ;

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

Monsieur le maire n'ayant pas pris part au vote,

- ✓ **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2022 de la Ville de Briatexte.
- ✓ **DONNE** pouvoir à Mr le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Le Maire,
A. GLADE

